Jetons de paiement : troc, évaluation et cession

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Comme l'IRAS traite un jeton de paiement comme un bien et non comme de la monnaie, un paiement en jetons constitue une opération de troc. Une entreprise qui vend des marchandises contre des bitcoins est imposée sur la valeur des marchandises fournies. Une entreprise qui reçoit des bitcoins en rémunération de services est imposée sur la valeur des services, appréciée au moment de l'opération. Le jeton reçu devient alors un actif dont le prix de revient est égal à cette valeur, de sorte que sa cession ultérieure produit un gain ou une perte de nature commerciale ou patrimoniale selon l'intention du détenteur.[1] Les variations latentes de la juste valeur ne sont ni imposables ni déductibles, ce qui épargne au détenteur l'évaluation à la valeur de marché que les Swiss GAAP exigent parfois pour les stocks commerciaux (comparer avec la partie G, chapitre IV).

L'évaluation pose un problème pratique que le Guide résout par une règle de bon sens. Le contribuable doit utiliser un taux de change provenant d'une source raisonnable et vérifiable et l'appliquer de manière constante. Lorsqu'un jeton est négocié sur plusieurs plateformes à des prix différents, l'IRAS accepte toute méthode raisonnable appliquée de manière constante, par exemple le cours de la plateforme effectivement utilisée par le contribuable ou une moyenne pondérée par les volumes

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

à une heure fixe de la journée. Pour les cessions, les méthodes du premier entré, premier sorti et du coût moyen pondéré sont admises, celle du dernier entré, premier sorti ne l'est pas.[2] Le lecteur suisse y reconnaîtra un proche parallèle avec la liste des cours de fin d'année de l'AFC pour l'impôt sur la fortune, à la différence que Singapour ne connaît pas d'impôt sur la fortune et donc aucune obligation d'évaluation en fin d'année.

Exemple

Une private limited company singapourienne fournit des services d'audit de smart contracts à une fondation zougoise et facture 80 000 S$, payables en USDC. Les USDC arrivent alors que le taux de change est de 1,34 S$ pour un dollar. La société comptabilise 80 000 S$ de produits de prestations de services et inscrit les USDC à ce coût. Quatre mois plus tard, elle convertit les USDC en dollars de Singapour au taux de 1,31 S$, soit une perte d'environ 1 800 S$. Si la société traite les USDC comme un fonds de roulement détenu en attente de conversion, la perte est de nature commerciale et déductible. Si elle détenait les USDC comme placement de trésorerie dans l'espoir d'une hausse du dollar américain, l'IRAS peut considérer la perte comme patrimoniale et non déductible. Les procès-verbaux du conseil d'administration et la politique de trésorerie de la société déterminent quelle analyse l'emporte.

Notes

1. IRAS, e-Tax Guide *Income Tax Treatment of Digital Tokens*, deuxième édition, 30 janvier 2026, section relative aux jetons de paiement reçus en contrepartie (traitement comme troc ; évaluation à la date de l'opération). ↩
2. IRAS, e-Tax Guide *Income Tax Treatment of Digital Tokens*, deuxième édition, 30 janvier 2026, section relative à l'évaluation et à l'identification du coût (FIFO et coût moyen pondéré admis ; LIFO non admis). ↩

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com